

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté du 15 septembre 2016 de Cabriès

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A émis un avis favorable sous réserve, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabriès en raison de l'absence d'intégration des principes de desserte routière et de l'amélioration des échanges, notamment à partir de l'A51 dans l'Orientation d'Aménagement Programmation n°8 concernant le secteur de Plan de Campagne, de l'absence de connaissance de la destination des espaces agricoles et de l'absence de connaissance des projets commerciaux envisagés.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**